

**Zeitschrift:** Protar  
**Herausgeber:** Schweizerische Luftschutz-Offiziersgesellschaft; Schweizerische Gesellschaft der Offiziere des Territorialdienstes  
**Band:** 11 (1945)  
**Heft:** 7

**Vereinsnachrichten:** Schweiz. Luftschutz-Offiziersgesellschaft = Société suisse des officiers de la Protection antiaérienne = Società Svizzera degli Ufficiali della Protezione antiaerea

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## Faisons le point

La fin de la guerre nous met, nous aussi, en face d'une situation nouvelle. Le communiqué officiel du Département militaire fédéral du 16 mai 1945 concernant la réduction des mesures de P.A. affecte également la troupe de P.A., mais précise que celle-ci reste un pilier indispensable de la défense de notre pays. D'autre part, la majorité des prescriptions de P.A. sont basées sur l'arrêté fédéral du 29 septembre 1934 et non sur les pouvoirs extraordinaires du Conseil fédéral.

Le licenciement de la troupe causera beaucoup de travail. Le matériel et les bâtiments mis à notre disposition représentent des sommes respectables. Il faudra mettre au point l'inventaire du matériel, centraliser celui-ci dans des entrepôts appropriés et assurer l'entretien du matériel et des bâtiments; ceci exige une mise au point délicate des mesures à prendre. En effet, une mobilisation rapide doit rester assurée.

Il sera nécessaire de maintenir à la même hauteur les effectifs de la troupe; un certain nombre — réduit, il est vrai — d'écoles de recrues et de cadres auront encore lieu. Quant à l'importante question des rapports futurs de la P.A. et de l'armée, il serait prématuré de les définir dès maintenant; la question doit encore être examinée à fond.

Dans certains journaux, la P.A. est prise à partie d'une manière contre laquelle nous protestons énergiquement. Ces attaques, dirigées aussi bien contre la troupe que contre les mesures touchant la population civile, n'ont pas cessé depuis la fin des hostilités en Europe, bien au contraire. Les personnalités dirigeantes sont certainement accessibles à des critiques objectives. Mais le dénigrement systématique et les attaques personnelles dont l'exemple a été donné même au sein d'assemblées parlementaires ne peuvent avoir que des effets nuisibles.

La troupe de P.A., créée en 1936, a perfectionné son instruction et son matériel au cours de cette guerre et a acquis la cohésion nécessaire pour former aujourd'hui un organisme solidement constitué. Il n'est guère possible de prévoir dès maintenant comment elle continuera à se développer.

Qu'il nous soit par contre permis de constater ce qui suit à son sujet:

- 1<sup>o</sup> Nous tous, officiers, sous-officiers et soldats, nous nous sommes efforcés, au cours de ces années critiques, de remplir fidèlement et dans la mesure de nos forces une tâche qui ne fut pas toujours facile.
- 2<sup>o</sup> C'est avec la conscience du devoir accompli que nous procérons à la démobilisation; nous

avons droit à un licenciement honorable, aussi bien que l'armée.

- 3<sup>o</sup> Nous sommes reconnaissants aux autorités et à la population de nous avoir facilité à maints égards l'accomplissement de nos obligations.
  - 4<sup>o</sup> Nous repoussons énergiquement, comme soldats et comme citoyens, toute tentative de dénigrement.
  - 5<sup>o</sup> Dans le cadre qui nous est assigné, nous continuerons à faire notre devoir en soldats.
- Pour ce qui est de la S.S.O.P.A., en particulier, les conséquences suivantes s'imposent:
- 1<sup>o</sup> La S.S.O.P.A. continuera son travail sans défaillance et reste prête à collaborer avec les autorités à la solution de tous les problèmes concernant la P.A.
  - 2<sup>o</sup> Elle exprime le vœu positif d'être consultée sur toutes les questions de principe lors de l'élaboration de nouvelles prescriptions touchant la troupe de P.A., car nombre de ses membres possèdent maintenant une longue expérience dans la conduite de celle-ci.
  - 3<sup>o</sup> Une des tâches de la S.S.O.P.A. sera également de continuer et de fortifier la tradition naissante de la P.A. et de cultiver et propager, dans le cadre de ses attributions, l'esprit de défense nationale. Elle saura aussi répondre à des attaques injustifiées, d'où qu'elles viennent.
  - 4<sup>o</sup> En organisant l'instruction hors de service de ses membres, elle pourra faciliter le passage de la période de mobilisation à l'instruction qui suivra en temps de paix.
  - 5<sup>o</sup> Tant que le monde ne renoncera pas à la guerre, l'union des officiers de P.A. au sein de leur société formera un apport à la défense nationale et restera donc nécessaire.

(Deutscher Text siehe letzte Nummer.)

### **Luftschutzoffiziersgesellschaft des Kantons Bern.**

Die Tätigkeit des letzten Winters wurde im Monat Mai mit der Vorführung des Tonfilms «Battle of Britain» im Hotel «Bubenberg» in Bern abgeschlossen. Mit jener Vorführung nahmen wir zugleich Abschied von der leider inzwischen aufgelösten Sektion für Heer und Haus, die uns immer mit Referenten, Filmen usw. tatkräftig zur Seite stand.

Es ist uns aus Mitgliederkreisen die Anfrage zugegangen, ob nicht im Laufe der Monate August oder September eine gemeinsame Bergtour (Siegriswiler Rothorn, Niesen, Morgenberghorn usw.) durchgeführt werden könne. Gerne kommen wir dieser Anregung nach und ersuchen jene Mitglieder, die sich für eine solche Tour interessieren, uns dies bis 5. August mitzuteilen (Hptm. Leimbacher, Simonstr. 21, Bern). Je nach Beteiligung werden wir eine oder zwei Touren durchführen.

Der Vorstand.